

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
DE 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
(à temps non complet 31/35èmes)**

**DGA Cohésion sociale égalité femmes hommes
Multi-accueil "Les Poussins"**

DGS - Ressources humaines - NDL
N° 2026 - D - 18

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du multi-accueil "Les Poussins",

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint technique à temps non complet (31h/35h) au sein de la DGA Cohésion sociale égalité femmes hommes, multi-accueil "Les Poussins", à compter du 19 janvier 2026 jusqu'au 31 janvier 2026.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 16 janvier 2026

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT

Préfecture le : 22 JAN. 2026

Publié ou notifié

Le : 26 JAN. 2026

